

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20095473



Greffe

N° d'entreprise : **0449 093 172**

Nom

(en entier) : **Aviapartner Liège**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Aéroport de Liège-Bierset à 4460 Grâce-Hollogne**

Objet de l'acte : Démission administrateurs

Extrait du procès-verbal des décisions écrites des actionnaires en date du 13 décembre 2019:

1.Prise de connaissance et acceptation de la démission de Noshag S.A. en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir de 13 décembre 2019. Cela signifie également la fin du mandat de représentant permanent Monsieur Frédéric Driessens ;

2.L'assemblée décide de donner décharge à Noshag S.A. et son représentant Monsieur Frédéric Driessens sur l'exercice du mandat pour toute la durée de celui-ci ;

3.Prise de connaissance et acceptation de la démission de Noshag Partners S.C.R.L. en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir de 13 décembre 2019. Cela signifie également la fin du mandat de représentant permanent Monsieur Fabian Marcq ;

4.L'assemblée décide de donner décharge à Noshag Partners S.C.R.L. et son représentant permanent Monsieur Fabian Marcq Driessens sur l'exercice du mandat pour toute la durée de celui-ci ;

5.Les actionnaires décident de donner procuration spéciale à Lars Helsen, ou tout Company Lawyer de la société Aviapartner, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution et chacun ayant élu domicile à l'aéroport de Bruxelles National, 1930 Zaventem, afin de rédiger, exécuter et signer tous les documents, instruments et actes en vue d'accomplir toutes les formalités et de donner toutes les instructions nécessaires et utiles afin de mettre en œuvre les décisions susmentionnées, en ce compris, sans y être limité, prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles afin d'accomplir les formalités se rapportant aux exigences d'enregistrement qui doivent être remplies en ce qui concerne les décisions mentionnées ci-dessus.

Lars Helsen

Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).